

Du littéraire au filmique

Titre(s) : Du littéraire au filmique : système du récit

Auteur(s) : Gaudreault, André (1952-....)

Autre(s) responsabilité(s) : Ricœur, Paul (1913-2005) (Préfacier)

Mention d'édition : Ed. rev., corrigée et augmentée

Editeur, producteur : Paris : A. Colin, cop. 1999
Paris : Nota bene, cop. 1999

Description matérielle : 1 vol. (193 p.) : couv. ill. en coul. ; 24 cm

Collection : Cinéma et audiovisuel 1158-8330

ISBN : 978-2-200-21990-1

Appartient à la collection : Cinéma et audiovisuel 1158-8330

Classification décimale Dewey : 791.430.1

Note(s) : Appartient à la collection principale : "U". - Bibliogr. p. [185]-193. Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : Il est mille et une façons de raconter. Allant à l'encontre de l'orthodoxie narratologique en la matière, ce livre, qui interroge les pratiques narratives du romancier, du dramaturge et du cinéaste dans la perspective d'une « narratologie de l'expression », propose un système du récit dont le principe premier présuppose l'existence, entre l'auteur empirique et le narrateur explicite, d'une instance fondamentalement responsable de la communication narrative, le narrator. Une relecture du Platon de la République et un ré-examen de certains « cas » classiques de la narratologie (« des Mille et Une nuits » à « La Recherche » de Proust) permettent de définir les deux modes fondamentaux de la communication narrative : la narration et la monstration. On jettera ici, à l'aide de tels concepts, les bases d'une théorie narratologique que l'on appliquera d'abord au cinéma des premiers temps. À cette fin, on interrogera le statut narratif des films Lumière et on évaluera l'importance de l'apparition et du développement du montage. Enfin, une approche narratologique de la récente production italo-soviétique « Les Yeux noirs » permettra de comprendre le rôle du narrateur en voix off, délégué par ce « grand imagier » qu'est le méga-narrateur filmique. [4e de couv.]

Sujet(s) : Cinéma Esthétique
Récit filmique
Narration

Sujet - Nom commun : Loisirs et arts du spectacle